

Département de MAINE ET LOIRE  
Arrondissement de Saumur  
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du conseil municipal du 07 novembre 2017

Convocation du 27/10/2017

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 13/11/2017.

L'an deux mil dix-sept, le sept novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de novembre sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Claude LECHAT, Armelle PONCET, Loïc LAFOURCADE, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Nicolas DAVIAUD, Christophe GAIGNON, Thierry MARCHAU.

Absents : Emmanuelle PATURAL, Jean-Baptiste ROTTIER, Mireille FOURMOND.

Bon pour pouvoir :

---

DCM 2017-66

**Demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire**

VU l'article L. 5214-16 – V du Code Général des Collectivités Locales permettant aux communautés de communes d'attribuer à leurs communes membres des fonds de concours afin de contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, et notamment les dispositions incluant la Commune de La Breille-Les-Pins, comme l'une de ses communes membres,

VU le règlement d'attribution de fonds de concours, adopté en Conseil communautaire le 22 juin 2017,

VU la délibération en date du 02 mai 2017 et de la demande de fonds de concours en date du 09 août 2017, faite par la commune de La Breille-Les-Pins sollicitant auprès de la Communauté d'agglomération saumur Val de Loire, une subvention aux taux le plus élevé dans le cadre du programme « Création d'un pôle de développement loisirs tourisme du Nord Saumurois – réhabilitation et extension du gîte d'accueil touristique »

Considérant que la commune de de La Breille-Les-Pins souhaite la « Création d'un pôle de développement loisirs tourisme du Nord Saumurois – réhabilitation et extension du gîte d'accueil touristique » et que, dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**SOLLICITE** auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire un fonds de concours à hauteur de 50 000 euros en vue de participer au financement de la « Création d'un pôle de développement loisirs tourisme du Nord Saumurois – réhabilitation et extension du gîte d'accueil touristique »

- **DONNE** tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette demande de fonds de concours, et notamment la convention à signer avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE LES PINS, le 09/11/2017

**Le Maire,**  
**F. STEPHAN**

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur,  
Le 13/11/2017  
Et de la publication 13/11/2017

